



Élection du Juge de commune Élection du Vice-Juge de commune (système majoritaire)

Élection du Juge de commune : TACITE

Une seule liste ayant été déposée par le Groupement de citoyens d'Anniviers pour l'élection du Juge de commune, la candidate de cette liste, Madame Nadège Melly d'Ayer, est élue sans scrutin (**élection tacite**), conformément à la loi cantonale sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

Élection du Vice-Juge de commune : TACITE

Une seule liste ayant été déposée par le Centre pour l'élection du Vice-Juge de commune, la candidate de cette liste, Madame Laure Zufferey d'Ollon (VS), est élue sans scrutin (**élection tacite**), conformément à la loi cantonale sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).